



Services essentiels et équité d'accès :

*Quel positionnement pour le secteur artisanal dans
l'offre de services en milieu urbain ?*

Synthèse réalisée par Jonathan STEBIG
06 janvier 2010

*Master 2 professionnel à l'Institut d'Etudes en Développement Economique et Social,
spécialité "Développement local : acteurs sociaux et dynamiques spatiales",
Université Paris I Panthéon-Sorbonne*

Table des matières

Introduction	2
I) Problématique	3
II) Résultats attendus en termes de changements urbains	4
III) Méthodologie global appliquée pour atteindre les objectifs et les résultats	4
A) La mise en place d'un cadre législatif général.....	4
B) La reconnaissance des pratiques alternatives : une solution complémentaire à la gestion publique déficiente	5
C) L'implication des acteurs informels par la contractualisation	7
IV) Des approches contradictoires	8
Conclusion.....	9
Annexes	10
Bibliographie.....	10
Fiches projets.....	11

Introduction

Pour introduire ce travail, il est essentiel de proposer une définition de la thématique que nous aborderons dans ce travail.

Au plan international, le document de référence qui traite des services essentiels de manière spécifique est « La charte d'accès aux services essentiels ». Cette charte a été créée par l'Institut de la Gestion Déléguée et présentée au Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable en août 2002. Aujourd'hui, ONU Habitat ainsi que les autorités locales africaines participant aux sommets Africités se sont approprié les principes formulés dans la charte.

La charte propose la définition suivante : *"les services essentiels sont les services vitaux ou les services de base indispensables à une vie digne et décente"*. Ces services sont donc composés de l'eau potable, l'assainissement, l'élimination des déchets, l'énergie, les transports et les services d'informations et de télécommunication (les services essentiels en réseaux), ainsi que le logement, la santé, l'alimentation, l'éducation, la culture (les services essentiels).

Par ailleurs, le niveau de développement économique du territoire et sa situation géographique déterminent la nature des services vitaux auxquels les populations aspirent. En France, les transports publics et le stationnement font partie des services urbains de base. En Europe centrale, le chauffage est un service vital. En Afrique, l'eau et l'assainissement sont les défis actuels comme le montrent les débats du sommet Africités 4 qui s'est déroulé à Nairobi en septembre 2006.

Dans ce travail, nous analyserons les modalités de coordinations entre l'offre de service formelle et les pratiques plus alternatives qui se mettent en place parallèlement afin d'étendre l'accès aux espaces et populations marginalisées.

Nous partirons ainsi du principe que l'offre de service en milieu urbain serait plus efficiente dans un contexte d'association de la gestion formelle et des pratiques artisanales en matière d'accès aux services de base.

I) Problématique

Face à une grande inégalité en termes d'accès aux services essentiels, plusieurs éléments explicatifs peuvent être mis en avant :

- Le contexte historique et politique de chaque Etat

Quand a-t-il été créé ? Est-ce une ancienne colonie ? Quelle place est accordée à la démocratie dans son régime politique? Quelle est la place de l'Etat dans l'économie nationale (importance du rôle régulateur)?

- Le contexte démographique de chaque Etat

Etat d'avancement de la transition démographique (inachevée en Afrique).

Taux d'urbanisation et de croissance urbaine.

Etat d'avancement de la transition urbaine. De quand datent ses villes ? De quelles tailles sont-elles ? Comment croissent-elles (solde migratoire, solde naturel)?

Ont-elles des quartiers dits « spontanés » (bidonvilles, taudis, favelas...) ? Dans quelle proportion ?

- Le contexte administratif de chaque Etat

Comment son territoire est-il administré (Etat fédéral ou très centralisé)?

Un processus de décentralisation a-t-il été mis en place ? depuis quand ?

Quelle place est accordée à l'aménagement du territoire et plus particulièrement des zones urbaines (car le problème de l'accès aux services de base se pose de façon plus aigüe dans les villes que dans les zones rurales)?

Des mesures de planification urbaine ont-elles été mises en œuvre (préalable indispensable à l'aménagement de futurs réseaux)? Un plan de développement urbain est, en effet, indispensable à la mise en place de services en réseaux dans les grandes villes.

- Le contexte économique de chaque Etat

Quel est son PIB ?

Qui gère l'accès aux services de base dans les villes ? D'où viennent les financements de ces activités ? Quelle est la place accordée au secteur privé dans le domaine ?

Face à cette multiplicité de facteurs, nous nous attacherons à faire ressortir et approfondir l'analyse concernant les populations qui en marge des réseaux de services formels mettent en place des pratiques alternatives, afin de comprendre le positionnement de ce secteur dit "informel" dans l'offre de services en milieu urbain.

Dans quelle mesure est-il envisageable d'associer les pratiques artisanales des populations pour l'accès aux services essentielles, pratiques développées dans le but de pallier aux déficits publics en matière de gestion urbaine avec une organisation formelle et institutionnelle de l'accès aux services essentiels, à travers les politiques publiques mises en place et l'implication du secteur privé dans les stratégies mises en places ?

II) Résultats attendus en termes de changements urbains

Dans un contexte de juxtaposition des pratiques artisanales et de la gestion formelle en matière d'accès aux services essentiels en milieu urbain, la coordination des deux modèles devrait permettre :

- une législation adaptée visant à reconnaître le secteur artisanal de distribution des services en milieu urbain comme complémentaire et efficient dans la gestion des espaces périphériques peu desservis
- une meilleure distribution de services dans les quartiers précaires périphériques des milieux urbains
- un accès aux services de base élargi ne répondant plus exclusivement à la solvabilité des populations, construit sur la base d'une politique intégrant les marges et populations économiquement plus vulnérables
- un meilleur contrôle de l'étalement urbain spontané et une gestion plus adaptée de ce phénomène intrinsèque aux villes du sud face à une croissance urbaine exponentielle
- un meilleur entretien des infrastructures de base (décharges, réseaux d'accès à l'eau, voirie, etc.) en limitant la dégradation des réseaux par les pratiques spontanées en réponse au déficit de gestion des services publics

III) Méthodologie global appliquée pour atteindre les objectifs et les résultats

A) La mise en place d'un cadre législatif général

Tout d'abord, il est important de présenter les nombreux textes normatifs et déclarations politiques qui ont été ratifiés au niveau international depuis 25 ans afin de reconnaître officiellement ce droit à l'accès à un environnement favorable. En voici quelques exemples :

- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 ratifié par 145 États.

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, ratifiée par 168 pays et qui déclare que : "Les États leurs assurent : ...de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications."

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, créé en 1966 et ratifiée par 150 états.

- La Convention sur les droits de l'enfant, 1989 (191 ratifications) précise que " Les États prennent les mesures appropriées pour lutter contre la maladie... grâce à la fourniture....d'eau potable "

En définitive, le principe selon lequel “toute personne a droit à un accès satisfaisant aux services de base et notamment à un accès suffisant à l'eau et à l'assainissement” a acquis progressivement une reconnaissance internationale. Si ce droit est devenu pour la plupart des Gouvernements un droit économique et social, sa mise en œuvre effective nécessitera encore de gros efforts aux plans juridique et économique.

En effet, il est encore aujourd'hui important d'élargir cette législation afin d'intégrer fondamentalement les pratiques artisanales au cadre législatif, afin de les intégrer et d'assurer leur reconnaissance au niveau étatique.

B) La reconnaissance des pratiques alternatives : une solution complémentaire à la gestion publique déficiente

L'incapacité de l'offre formelle à satisfaire les populations des zones non loties

Le difficile accès aux services de base des populations vivant dans les quartiers non lotis est lié à des difficultés de plusieurs ordres :

- Technique : le manque d'infrastructures de voirie rend inaccessibles les quartiers spontanés aux véhicules classiques d'enlèvement des déchets que sont les bennes et parallèlement on ne peut pas exiger de ces populations qu'elles acheminent leurs déchets jusque sur les axes viabilisés. La conséquence « formelle » est donc la non prise en considération de ces quartiers inaccessibles dans le zonage effectué par les entreprises de collecte d'ordures ménagères.

- Foncier : L'occupation plutôt que la propriété des terres est un obstacle à l'obtention de bons services. Il faudrait séparer les droits au service du statut d'occupation des terres. Certains ménages ne veulent pas investir dans des frais de raccordement ou de plomberie alors qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir rester à long terme sur leur parcelle.

- Politique : L'absence d'investissement des politiques publiques et le manque d'intérêt à la mise en place et surtout à l'entretien des réseaux d'eau et d'égout par exemple entraînent leur abandon. Cela est dû au faible rayonnement politique de telles actions. Les municipalités toujours en quête d'élus et de renommée cherchent à satisfaire premièrement les potentiels électeurs, qui ne sont pas les habitants des quartiers non lotis. Mais aussi à la volonté politique de ne pas pérenniser ces zones d'habitat spontané.

- Sécuritaire : la fréquente insécurité qui règne dans ces quartiers et le poids des gangs constituent des obstacles à la mise en œuvre de projets d'aménagement urbain.

Parallèlement, il est important de noter que l'on voit souvent se succéder des projets inadaptés aux populations.

On lit souvent que les populations les plus pauvres et en particulier celles qui vivent dans les quartiers informels, non lotis, en marge du développement formel des villes, sont « les oubliés du développement ». En effet on se rend compte que les quartiers les plus pauvres sont souvent exclus des aménagements urbains globaux et ce pour plusieurs raisons :

- Financières : Les ménages de ces quartiers pratiquent majoritairement des activités informelles et n'ont par conséquent pas de revenus fixes. Ils rencontrent donc des difficultés pour le recouvrement des coûts : le paiement des factures mensuelles ou trimestrielles, les frais de raccordement élevés nécessaires... On peut donc dire que les réseaux publics d'eau et d'assainissement sont réservés aux zones loties et surtout aux usagers solvables. Il va sans dire que les quartiers les plus pauvres ne sont pas prioritaires lorsque les services publics font des réparations ou étendent un réseau.

- Contextuelles : les ménages pauvres n'ont pas de capacité de stockage d'eau (grande barrique) et sont donc les plus touchés par le rationnement en période de pénurie. De plus le temps consacré à la collecte de l'eau diminue leur salaire journalier, la corruption est souvent le seul moyen d'accéder à un service.

Des pratiques alternatives pour pallier à cette offre institutionnelle inadaptée

Afin de compléter une offre institutionnelle, publique ou privée, incomplète ou de remplacer des réseaux de desserte en eau ou assainissement inexistants, des individus et des associations locales développent des pratiques alternatives. Pour répondre à des besoins insatisfaits, ils mettent en place des services de collecte des déchets ou de distribution d'eau potable.

- Pour accéder à l'eau

Les citoyens qui ne sont reliés à aucun réseau d'approvisionnement, ou ceux qui subissent de fréquentes coupures d'alimentation du réseau d'eau emploient des méthodes d'approvisionnement alternatives : achat quotidien auprès de porteurs d'eau ou dans les lieux d'approvisionnement collectifs (bornes-fontaines, camions-citernes), branchements clandestins sur les réseaux d'eau souvent très organisés (cotisation pour l'achat de la pompe, distribution dans tout le quartier, etc.), pratiques solidaires (prêt des cartes d'abonnement à la borne-fontaine).

- Pour éliminer les déchets

Différentes pratiques se développent tel que les opérations de tri autogéré (déchets organiques aux animaux, papiers et cartons pour le feu et la cuisine), le recyclage (les déchets plastiques et métalliques sont réutilisés ou revendus), l'incinération domestique (les tas de déchets sont brûlés devant les concessions), la constitution de décharges sauvages dans l'espace public (les décharges officielles étant souvent trop éloignées), l'abonnement à des associations de collecte de déchets.

- Pour assainir

Les pratiques sont diversifiées, parmi les plus répandues, nous pouvons noter les branchements clandestins aux réseaux d'égouts, construction de fosses type "tout à l'égout" (tout y est jeté, eaux usées de vaisselle et de lessive, déchets, etc.), destruction des branchements sur les nouveaux réseaux pour se regreffer aux anciens (plus adaptés aux pratiques locales), construction de latrines à fosses sèches, vidange manuelle des latrines et évacuation des excréments dans les décharges sauvages.

Dans ce contexte de superposition des pratiques urbaines privées et artisanales, il existe certains paramètres encore difficile à prendre en compte.

En effet, il existe un obstacle à la continuité des pratiques, s'illustrant par la problématique reconnaissance de l'informel au niveau national (reconnue localement dans les pratiques gestionnaires, mais pas nécessairement par les institutions).

On est dans une situation où l'on retrouve plus souvent une mise en concurrence du privé et de l'artisanal, à l'origine d'une superposition des services urbains.

Il paraît pourtant indispensable de prendre en considération le positionnement des acteurs artisanaux dans les stratégies de gouvernance urbaine, tant ils ont un impact sur l'équilibre urbain.

C) L'implication des acteurs informels par la contractualisation

La diversification de ces pratiques alternatives est par ailleurs à l'origine de différents types de problèmes :

- Une détérioration rapide des services en réseaux existants

Les branchements clandestins entraînent des baisses de pression, à l'origine de coupures qui poussent certaines populations reliées à développer les pratiques informelles décrites précédemment.

Les branchements sur les circuits d'évacuations réalisés avec du matériel inadapté entraînent des bouchages et détériorent ainsi les réseaux.

- Des proximités dangereuses

Le manque de vision globale est parfois à l'origine d'une pollution des eaux en raison de la proximité avec les décharges sauvages, entraînant une dégradation du service.

- Une absence de réglementation qui rend ces pratiques insuffisantes ou peu efficaces

Pour les déchets par exemple, l'absence de sensibilisation des ménages concernant la nécessité de séparer le sable (provenant du balayage des concessions) est à l'origine d'une surcharge de travail des collecteurs, ainsi que d'une surestimation colossale de la production de déchets.

- Des pratiques à court terme qui n'entraînent pas le développement

Les populations les plus pauvres doivent résoudre leurs problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement au jour le jour. Les solutions alternatives développées par les citoyens ou les commerçants informels apportent une réponse plus ou moins adaptée aux besoins quotidiens, mais inefficace à long terme.

L'absence de réglementation de ces alternatives en matière de gestion des déchets, d'accès à l'eau ou d'assainissement empêche de mettre en place des solutions pérennes d'organisation des services urbains.

On voit cependant apparaître certains systèmes d'organisation urbaine qui ont réussi à intégrer les pratiques dissidentes.

Dans beaucoup de situations, acteurs informels et les acteurs publics se retrouvent sur des terrains de négociation pour tenter de régler des problèmes en matière de services urbains (transports, eau, assainissement, services de santé et d'éducation) pour mettre de l'ordre spatial et fiscal dans le fonctionnement des activités économiques informelles.

Le véritable enjeu dans cette situation est d'établir une organisation collective, une concertation informelle entre les autorités politiques locales qui établissent les stratégies politiques urbaines, les opérateurs privés qui mettent à disposition leurs compétences techniques et leurs capacités d'investissement et les acteurs artisanaux, en mesure d'élargir l'offre de services aux espaces et populations en marge.

En effet, l'exemple de la restructuration du marché d'Anosibe à Tananarive, menée par la municipalité en liaison avec les usagers dans le cadre d'un processus participatif, a atténué les conflits. Cet exemple montre un pilotage d'opération, régulant le laisser faire initial, par une institution publique urbaine, soumise à élection politique, illustrant le cas d'une gouvernance démocratique incluant pleinement une dimension politique, et témoignant de la capacité des élus à agir, à orienter, à porter un dessein pour un corps social.

En définitive, plutôt que d'ignorer ces mouvements, qui prennent une grande ampleur dans les villes des Suds, il conviendrait de s'intéresser aux modalités spécifiques de gouvernance qui s'instaurent dans ces sphères de l'informalité et de prise de distance délibérée vis-à-vis du contrat commun de citoyenneté, afin de parvenir à les intégrer, les contractualiser, et mettre en place un système d'interpénétration entre privé, public et informel, comme c'est le cas dans la ville de Tananarive à Madagascar. C'est à travers un arbitrage participatif que l'on serait en mesure d'assurer une adéquation entre rentabilité pour l'entreprise, accessibilité pour les citoyens et contrôle politique pour l'autorité publique.

IV) Des approches contradictoires

Pour les Institutions d'aide au développement (internationales, régionales ou bilatérales), il y a deux catégories de citoyens : les « inclus » et les « exclus ». A travers la lecture des objectifs du millénaire, toutes les politiques de lutte contre la pauvreté, notamment urbaine, se présentent comme lutte contre l'exclusion, pour l'inclusion.

Le paradoxe s'inscrit dans cette lecture, où face à un espace urbain où les pauvres sont de plus en plus nombreux, et où le secteur informel est en constante croissance, la gouvernance telle qu'elle est définie par les institutions internationales prend acte de ces objectifs majeurs, une partie sans doute majoritaire de la population urbaine risquant d'échapper à la mise aux normes de l'ordre urbain, ayant un effet d'exclusion envers la part de la population en situation de dissidence.

En fait, la situation de dissidence est tout le contraire d'un phénomène subi et irréversible (nécessitant des méthodes autoritaires d'inclusion) ; il s'agit d'une dynamique sociale et économique qui, évitant l'exclusion pure et simple, représente une forme d'intégration à la ville.

La ville est fragmentée, et l'usage qui en est fait dépend de la condition sociale des habitants, mais aussi de la conception qu'ont les citoyens du pacte urbain. Si la question posée à la gouvernance urbaine n'est posée qu'en termes d'exclusion dans une ville fragmentée, face à des dynamiques volontaires et conscientes, on ne peut s'étonner qu'une partie importante du socio-système urbain échappe aux régulations souhaitées ([cf. schéma](#)).

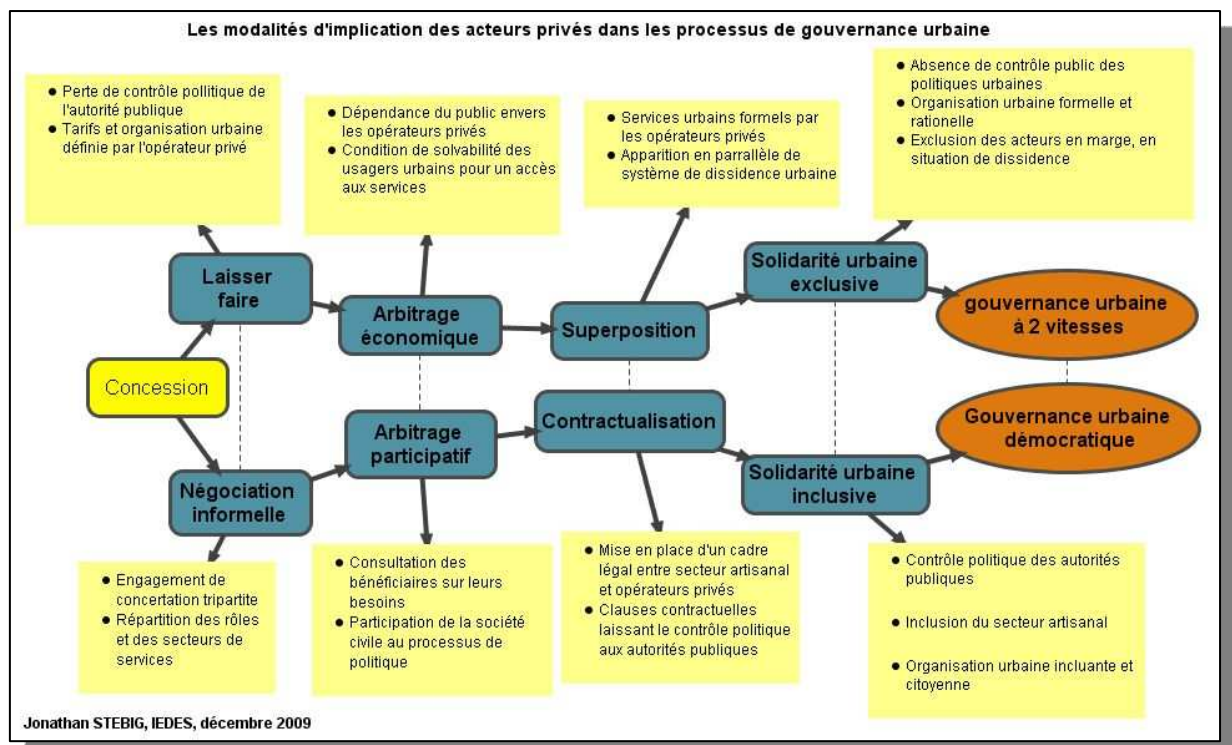
Face à cette approche exclusive, une intégration des pratiques artisanales et autogérées représente un modèle de gestion urbaine en matière d'accès aux services essentiels qui paraît plus adaptée.

En effet, concernant les déchets par exemple, tous ces dispositifs à haute-intensité de main d'œuvre sont souvent pratiqués par des associations de locaux utilisant des moyens rustiques (charrettes à traction asine, brouette à traction manuelle) qui sont suggérés comme étant les

plus adaptés et les seuls aptes à opérer cette collecte. Ces dispositifs de collecte par les acteurs locaux sont en phase de maturation et de consolidation mais doivent être pour cela intégrés aux dispositifs institutionnels mis en place par les communes, il faut aller vers la professionnalisation des collecteurs.

Un intérêt tout particulier doit être consacré à favoriser les structures relais identifiées parmi la population (comités de quartiers à Nouakchott, comités de responsabilisation et de surveillance à Lomé, amicales à Fès, structures relais à Yaoundé, etc.) créées préalablement ou spécialement pour la conduite du projet de réhabilitation des points de regroupement ou de transfert des déchets, mais doivent être distinctes des petits opérateurs de pré-collecte en voie de professionnalisation.

C'est à travers cette articulation entre les pratiques informelles, la gestion publique et le positionnement des opérateurs privés que l'offre de services en milieu urbain pourra être socialement inclusive ([cf. schéma](#)).



Conclusion

Les moyens d'accès aux services de base provenant d'initiatives du secteur privé informel présentent donc quantité d'impacts négatifs. Toutes ces conséquences négatives ne font que souligner le caractère indispensable de la présence de l'Etat dans ce domaine. L'investissement du secteur public dans le domaine de l'accès aux services de base est nécessaire à la régulation des marchés représentés, afin de garantir l'intérêt général, mais pour servir de coordinateur global des projets et des aménagements en accord avec les exigences environnementales et sanitaires requises. Par une plus grande gestion publique et un meilleur contrôle en matière d'offre de services, mais surtout une intégration par contractualisation des pratiques autogérées, les pouvoirs publics seraient en mesure d'assurer un accès équitable aux populations, qu'elles soient en marges ou intégrées.

L'enjeu dans les villes du sud réside ainsi dans ce jeu d'acteur tripartite, entre le public, le privé et l'informel, afin d'élargir au maximum la solidarité urbaine.

Annexes

Bibliographie

Rapports :

- "*Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain*", MAE (Ministère des affaires étrangères), PDM (Partenariat pour le développement municipal), PS-Eau (Programme Solidarité-eau).
- "*Alternative solutions for water supply and sanitation in areas with limited financial resources*", Lyonnaise des Eaux, 1998, 164 p.
- Rapport d'activités "*Accès aux services essentiels*", Institut de la Gestion Déléguée, 2006
- "*Nouvelles formes de transactions pour l'eau et l'assainissement, la participation du secteur privé au profit des plus pauvres*", PPIAF, mai 2002
- Rapport du groupe de travail "*Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée*", Institut de prospective économique du Monde Méditerranéen, janvier 2007
- "*Statistiques choisies sur les pays africains*", Rapport annuel de la Banque africaine de développement
- "*Modalités de financement des services urbains en réseaux, dans les pays en développement*", MA Lallemand Flucher, DESS-ISUR, ISTED 7avril 2003
- "*Services urbains et développement durable, l'analyse de six expériences de gestion déléguée dans le monde*", Ministère de l'Équipement, IGD, ISTED, décembre 1999
- "*La gouvernance urbaine dans tous ses états*" Groupe de Réflexion sur la Gouvernance Urbaine, Ministère des Affaires Etrangères (MAE), DgCID, janvier 2008, 79p.

Ouvrages :

- Bredeloup S., Bertoncello B., Lombard J. (2008), "*Abidjan, Dakar : des villes à vendre ? La privatisation made in Africa des services urbains*", L'Harmattan, Paris, 356 p.
- Orsenna E. (2008), "*L'avenir de l'eau, Petit précis de mondialisation*", Fayard, Paris, 416 p.

Revue :

- "*Services en réseaux, services sans réseaux dans les villes du Sud*", Flux n°56-57

Articles :

- Josse G., Pécaud P-A. (2008), "*Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti*", 12p.
- Paulais T., "*Le défi des villes en crise*", 6p.

Sites Internet :

- Site de l'Académie de l'eau: <http://www.academie-eau.org/>
- Site des OMD: <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>
- Site d'ONU habitat : <http://www.unhabitat.org/>
- Site de la Banque africaine de développement : <http://www.afdb.org/fr/documents/statistics/>
- Texte de la Charte des services essentiels : www.fondation-igd.org
- Recommandations du sommet Africités 4, septembre 2006, Nairobi : www.africites.org
- Programme solidarité eau : www.pseau.org

Fiches projets

FICHE PROJET N°1

Titre du projet

Restructuration des quartiers Sud Ouest d'Antananarivo

Signalétique

Pays et site d'activité : Madagascar (Antananarivo, Andavamamba et Anosibe)

Maître d'ouvrage (MOA) : Commune Urbaine d'Antananarivo

Bailleur principal : Banque Mondiale

Montant : 13 Millions d'euros

Date de lancement de l'instruction du projet : décembre 2002

Durée estimée : 3 ans

Contexte

Une situation dramatique pour les populations de ces quartiers :

- Quartiers les plus pauvres et les plus peuplés de la capitale : environ 150.000 Hab., soit 14% de la population totale de la Commune urbaine d'Antananarivo ;
- Aucune intervention de proximité depuis de nombreuses années, d'où une dégradation alarmante des conditions d'hygiène et de sécurité, et, d'une manière générale, des conditions de vie des habitants de ces quartiers
- Une voie majeure (RN1), totalement impraticable avec des fondrières et des bourbiers qui la transforme en cloaque et en dépôt d'ordures ;
- Des quartiers riverains non assainis, insalubres, qui sont un foyer permanent de choléra et de peste ;
- Aucun équipement sanitaire (bornes fontaines, sanitaires, lavoirs...) hors de l'axe principal, et ces derniers dans un état déplorable, à l'image de la RN1
- Pas de marché de quartier aménagé, un grand marché de gros et de détail régulièrement inondé et réceptacle des eaux usées du voisinage, des marchés informels implantés à même le sol sur les emprises publiques non aménagées, au milieu des ordures ;
- Absence de dessertes internes aux quartiers riverains, entraînant une absence d'équipements de base et des accumulations d'ordures dans des zones inaccessibles pour le ramassage ;

Finalité

Amélioration des conditions de vie des populations les plus déshéritées, dans les quartiers Sud-Ouest de la Capitale (Andavamamba et Anosibe) :

- Réhabilitation et extension des infrastructures de desserte dans les quartiers riverains ; Réhabilitation et extension des systèmes d'assainissement et de drainage (bassin tampon, canaux et caniveaux) ; Réhabilitation du Marché d'Anosibe (45.000 m², 1700 marchands) : mise hors d'eau de la plateforme, assainissement, halles couvertes, sanitaires, bornes fontaines, parkings voitures et camions ; Construction de quatre marchés de quartier avec étals, sanitaires et bornes fontaines ; Construction d'équipements sociaux dans les quartiers (bornes fontaines, lavoirs, blocs WC et douches...) ; Implantation de bacs à ordures et organisation de pré collectes.

Acteurs principaux

Maitrise d'ouvrage : La Commune Urbaine d'Antananarivo

Maitrise d'Ouvrage déléguée : -

Bénéficiaires : les populations des quartiers d'Andavamamba et Anosibe

Partenaires

L'Etat Malgache, l'AFD, le Fond Européen de Développement, les Associations de voisinage

Objectifs spécifiques

- 1 : Prévention des inondations et sécurisation des zones bâties dans ces quartiers de la plaine d'Antananarivo ;
- 2 : Gestion de l'espace, maîtrise de l'extension et de la densification urbaine ;
- 3 : Amélioration de l'état de l'habitat le long des voies principales ;
- 4 : Lutte contre les épidémies endémiques (peste et choléra), meilleur accès à l'eau potable et aux soins, sensibilisation contre le Sida

Actions

L'infrastructure principale de cette opération globale, est une route nationale qui traverse un des quartiers les plus peuplés de la capitale et qui en est la principale desserte. Il importait donc de bien jouer les deux rôles de voie de transit et de desserte locale, dans une emprise relativement limitée. Cette double vocation est aujourd'hui parfaitement remplie, une double voie fluide au centre assurant le transit, tandis que deux contre allées assurent, de part et d'autre, la desserte locale. Des passages piétonniers fortement marqués et sécurisés, une passerelle au nu du grand marché d'Anosibe, font que cette voie ne constitue pas un barrage entre les quartiers, mais au contraire, constitue un lien qui les rend plus homogènes. Par ailleurs, trois bailleurs de fonds internationaux ont pu être sollicités pour le financement global de l'opération, et malgré les différentes procédures et délais de réponses, l'opération globale a pu être réalisée d'une manière homogène dans les prestations et en synergie dans le temps.

Résultats attendus

- Une rénovation progressive de l'habitat par les populations du quartier ;
- Un environnement plus sain ;
- Une intégration de ces opérations dans le nouveau plan d'urbanisme directeur de la ville d'Antananarivo ;
- Une amélioration considérable des conditions de déplacements dans toute la zone Sud-Ouest de la Capitale.

Stratégie

La rénovation de ces quartiers va servir de modèle pour lancer les opérations de réhabilitation dans différents quartiers de la ville, telles que prévues au plan d'urbanisme directeur d'Antananarivo.

Par la suite, une modélisation pourra être réalisée pour être applicable dans différentes villes. Les actions sociales initiées dans le cadre de ce projet (accompagnement, sensibilisation, appropriation) ont servi de laboratoire et permettront à la commune la mise en place d'équipements communautaires similaires sur l'ensemble de son territoire.

FICHE PROJET N°2

Titre du projet

Amélioration de l'accès à l'eau potable à Nouakchott, Mauritanie

Signalétique

Pays et site d'activité : Mauritanie (Nouakchott, Riyad)

Maître d'ouvrage (MOA) : Communauté Urbaine de Nouakchott

Bailleur principal : Solidarit'eau

Montant : 300 000 euros

Date de lancement de l'instruction du projet : Octobre 2009

Durée estimée : 2 ans

Contexte

La distribution de l'eau à Nouakchott est faite d'inégalités : au niveau de l'accès, du prix et de la qualité de l'eau. 70% de la population de cette ville de plus de 900'000 habitants n'est pas raccordée au réseau d'eau public et est contrainte de se ravitailler à partir de camions citernes ou de charretiers (revendeurs d'eau transportant des bidons d'eau sur des charrettes tirées par des ânes). L'accès à l'eau est encore un rêve pour plus des deux tiers de la population qui vit avec moins de 25 litres d'eau par jour et par personne.

Il existe de fortes disparités, selon les quartiers, entre les ménages reliés au réseau et ceux qui ne peuvent l'être. En période de chaleur, les prix augmentent et les chauffeurs de camions citernes vendent l'eau aux plus offrants et non aux points d'eau prioritaires. Ce sont alors les consommateurs des quartiers les plus défavorisés qui se retrouvent sans eau. C'est ainsi que se crée une bulle spéculative de l'eau à Nouakchott; dans certains quartiers pauvres de la ville le tarif de l'eau peut être jusqu'à 50

Finalité

L'objectif général du projet est l'amélioration de l'accès à l'eau des populations défavorisées de la ville de Nouakchott. Chaque activité du projet contribue à la lutte contre la pauvreté

Acteurs principaux

Maitrise d'ouvrage : Communauté Urbaine de Nouakchott

Maitrise d'Ouvrage déléguée : -

Maîtres d'œuvre : Société Nationale de l'Eau

Bénéficiaires : Populations du quartier précaire de Riyad

Partenaires

GRET, Solidarit'Eau, Communauté Urbaine de Nouakchott

Objectifs spécifiques

- Donner l'accès à l'eau potable à 5000 personnes en situation de vie précaire
- Le raccordement et la réhabilitation de 5 points d'eau communaux stratégiques
- Garantir le prix de vente de l'eau à un niveau d'équilibre permettant la possibilité aux populations les plus défavorisées d'acheter l'eau.

Actions

- Extension du réseau dans le quartier de Riyad: La construction d'une maille de réseau et de 5 bornes fontaines va permettre un accès facilité à l'eau à 5'000 personnes dans une situation précaire qui ne disposent pas des moyens suffisants pour se raccorder individuellement au réseau.
- Réhabilitation des points d'eau: le raccordement et la réhabilitation de 5 points d'eau communaux stratégiques a pour fonction d'assurer une distribution minimale d'eau potable dans les quartiers périphériques.
- Achats de camions citernes: l'achat de camions gérés par la CUN va permettre de contribuer à supprimer la bulle spéculative de l'eau à Nouakchott et de vendre l'eau à un tarif social aux personnes les plus durement touchées par le fonctionnement actuel du réseau de distribution.

Moyens

La Société Nationale de l'Eau (SNDE) est responsable de l'eau jusqu'au compteur. La propriété et la gestion de la maille de réseau supplémentaire dans le quartier de Riyad appartiendra à la SNDE.

Les points d'eau réhabilités seront contractualisés par la commune et gérés par un comité de gestion ou un gérant privé.

Les camions citernes acquis dans le cadre du projet seront la propriété de la Communauté Urbaine de Nouakchott, ainsi que les points d'eau.

Résultats attendus

1. Extension du réseau d'eau dans la commune de Riyad
2. Réhabilitation et raccordement de points d'eau de type château d'eau
3. Sensibilisation sur les problèmes de qualité et prix de l'eau par la création d'un film

Stratégie

Les autres projets qui sont en cours de réalisation à Nouakchott ont été pris en considération lors de la définition des activités. Le présent projet s'intègre parfaitement dans les projets en cours à Nouakchott notamment:

- Projet Aftout Es Saheli (grand projet d'adduction en provenance du fleuve du Sénégal): les débuts des travaux de l'extension du réseau et de la réhabilitation des points d'eau sont planifiés pour que leur fin coïncide avec la fin du projet Aftout quand la pression du réseau dans cette partie de la ville sera suffisamment bonne. Malgré ce grand projet, un très grand nombre de points d'eau ne seront pas encore connectés au réseau, d'où la nécessité d'une distribution par camions citernes.
- Projet de Gestion Communale de l'Eau (PGCE): l'objectif général du PGCE est de développer l'accès à l'eau potable pour les habitants de Nouakchott. Le présent projet peut être considéré comme un complément au PGCE.

FICHE PROJET N°3

Titre du projet

Contrats municipaux - Programme d'équipement et de renforcement des municipalités urbaines au Ghana

Signalétique

Pays et site d'activité : Ghana – (Takoradi, Kumasi, Tamale)
Maître d'ouvrage (MOA) : Le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement Rural et de l'Environnement (MLGRDE)
Bailleur principal : Agence Française de Développement (AFD)
Montant : 22 Millions d'euros
Date de lancement de l'instruction du projet : février 2008
Durée estimée : 4 ans

Contexte

Le taux d'urbanisation du Ghana suit la tendance générale de l'Afrique sub-saharienne, les perspectives pour 2030 étant établis à 58 % de population urbaine. Les 5 villes principales du pays (Accra, Kumasi, Tamale, Sekondi-Takoradi, Tema) accueillent plus de la moitié de la population du pays. Moteur de la croissance économique, leur attractivité démographique et leur rôle déterminant dans la création de Produit Intérieur Brut les placent comme des espaces stratégiques pour une réduction de la pauvreté.

La concentration des populations dans les zones urbaines est à l'origine d'un accroissement des besoins en services, infrastructures, et ressources naturelles ainsi qu'une intensification de leurs émissions de pollution et de déchets.

Malgré un processus de décentralisation avancé, la répartition des compétences entre l'état et les municipalités reste encore difficilement lisible, associée à des moyens (ressources propres ou dotations) insuffisants pour répondre aux besoins des populations.

Finalité

A travers une politique de développement des infrastructures et de renforcement des capacités municipales en matière de gestion, le projet vise une amélioration des conditions de vie en milieu urbain.

Sur la base de contrats municipaux signés avec quelques grandes villes du pays, le programme vise, l'instauration d'un cercle vertueux du développement municipal par l'accroissement des ressources financières des collectivités locales.

Acteurs principaux

Maitrise d'ouvrage : Le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement Rural et de l'Environnement du Ghana (MLGRDE)

Maitrise d'Ouvrage déléguée : les municipalités signataires des contrats de ville

Maîtres d'œuvre : à sélectionner

Bénéficiaires : les collectivités locales urbaines, les populations des villes

Partenaires

La Banque Mondiale, Le gouvernement du Ghana, Le MLGRDE, les villes de Takoradi, Tamale et Kumasi

Objectifs spécifiques

1 : renforcement des capacités de gestion des communes concernées

2 : renforcement des capacités de financement

3 : réalisation d'investissements municipaux prioritaires

4 : extension des contrats municipaux aux principales communes urbaines du Ghana

Actions

Avec l'appui de l'AFD, le MLGRDE s'accordent sur le principe de 2 villes pour expérimenter les contrats municipaux parmi 3 grandes villes du pays (la ville portuaire de Takoradi, la seconde ville du pays Kumasi, et la ville du nord Tamale). En raison du gigantisme et de la complexité de sa problématique urbaine, l'étude ne se fera pas sur la capitale Accra.

Concernant la préparation des contrats municipaux, des audits seront réalisés pour chacune des 3 villes, portant sur le diagnostic urbain et la définition d'un programme d'investissements prioritaires, ainsi que sur la situation organisationnelle et financière. Ces audits serviront à établir des contrats de ville liant le financement extérieur du programme d'investissements prioritaires à un plan d'amélioration de la gestion municipale.

Moyens

La mise en place d'un programme de contrats municipaux centré sur 2 grandes villes ghanéennes pourrait nécessiter la mobilisation de 15 à 20 millions d'euros sur le concours de l'AFD permettant de financer pour chacune des 2 villes un programme d'investissement de même que les actions d'appui à la gestion municipale et au renforcement de leurs capacités. Une participation financière de l'Etat pourrait être sollicitée afin de couvrir les droits et taxes et de prendre en charge les éventuels coûts de compensation pour les personnes qui seraient négativement affectées par les investissements qui seront décidés.

Résultats attendus

- la réalisation d'investissements en milieu urbain identifiés comme prioritaires (audits),
- l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines bénéficiaires des investissements et équipements réalisés,
- le renforcement des capacités de gestion des collectivités locales urbaines,
- l'accroissement de leurs ressources propres par l'augmentation de la fiscalité locale,
- l'augmentation pérenne des capacités d'autofinancement des collectivités.

Stratégie

L'une des principales difficultés à envisager concerne le manque de capacités de maîtrise d'ouvrage au niveau décentralisé. C'est dans cette perspective que l'AFD participe à l'instruction conjointe multi-bailleurs de la mise en place d'un fonds de développement des collectivités locales ghanéennes, le District Development Funds (DDF).

Conjointement au programme mené par la coopération française de financement de la décentralisation, incluant une composante d'appui aux collectivités locale de la région ouest du Ghana, l'AFD pourrait trouver des synergies avec ce programme en sélectionnant une ville dans cette zone, avec laquelle un contrat municipal pourra être défini.

Enfin, le projet s'inscrit dans le Document Cadre de Partenariat signé en janvier 2006 entre le ministère de la coopération français et le ministère des finances ghanéen, définissant l'appui à la décentralisation comme prisme transversal efficace pour les choix de ses interventions et fait de l'accès aux services sociaux un axe fort de ses activités.